

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00294 Numéro SIREN : 481 702 652 Nom ou dénomination : A.S.F

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 7784

SARL A.S.F.
MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :
20 OCT. 2023



*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021*

Activité principale de l'entreprise : TRAVX MENUISERIE METAL ET SERRURERIE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

pour ce qui concerne la période de l'exercice

Fait à LE HOULME
Le 05/10/2023

LORTHIOS SEBASTIEN
EXPERT COMPTABLE

SARL SILL EXPERTISE II
12 A RUE RICHARD DUFOUR

76770 LE HOULME
02 32 93 61 19

SARL A.S.F.

MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 16

SARL SILL EXPERTISE II
12 A RUE RICHARD DUFOUR

76770 LE HOULME
02/32/93/61/19

SM

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 871.20	1 871.20			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	13 771.32	9 684.93	4 086.39	6 211.6	2 170.17 14.94
	Autres immobilisations corporelles	72 956.23	34 702.65	38 253.58	29 589.43	5 664.15 10.66
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	3 420.00		3 420.00	3 920.00	2 500.00 4.21
	Total II	91 958.25	50 243.78	41 714.47	40 520.49	1 193.98 2.95
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	11 637.09		11 637.09	6 451.1	4 182.17 4.35
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes				780.00	780.00 100.00
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	369 735.75	2 034.83	367 636.92	505 032.33	117 395.36 23.25
	Autres créances	40 539.25		40 539.25	20 596.07	19 942.83 31.01
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	801 423.28		801 460.25	249 906.01	351 454.27 140.67
	Charges constatées d'avance (3)	8 005.02		8 005.02	7 613.22	391.80 5.15
	Total III	1 051 413.39	2 098.83	1 049 314.56	792 579.29	256 735.28 32.39
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 143 371.64	52 342.61	1 091 029.03	833 099.77	257 929.26 30.96

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

SIV

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000.00	15 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500.00	1 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	383 538.09	356 995.61	26 542.48	7.43
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	260 348.00	74 042.48	186 305.52	251.62
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	660 386.09	447 538.09	212 848.00	47.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	12 557.09		12 557.09	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	631.38	2 741.52	2 110.14	76.97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 992.80		1 992.80	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 658.59	157 776.78	31 881.81	20.21
	Dettes fiscales et sociales	187 644.66	136 093.98	51 550.68	37.88
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 060.10	42 285.40	36 225.30	85.67
	Produits constatés d'avance (1)	32 098.32	46 664.00	14 565.68	31.21
	Total IV	430 642.94	385 561.68	45 081.26	11.69
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 091 029.03	833 099.77	257 929.26	30.96

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

422 370.05 385 561.68

SII

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 091 029.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 248 740.33 Euros et dégageant un bénéfice de 260 348.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 871		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		13 711		
Installations générales agencements aménagements divers		5 739		
Matériel de transport		46 135		16 316
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 766		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	70 351		16 316
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		5 920		
	TOTAL	5 920		
	TOTAL GENERAL	78 142		16 316

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 871	1 871
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				13 711	13 711
Installations générales agencements aménagements divers				5 739	5 739
Matériel de transport				62 451	62 451
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				4 766	4 766
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			86 667	86 667
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières			2 500	3 420	3 420
	TOTAL		2 500	3 420	3 420
	TOTAL GENERAL		2 500	91 958	91 958

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 871			1 871
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 500	2 170		9 670
Installations générales agencements aménagements divers	5 318	114		5 432
Matériel de transport	19 517	9 455		28 972
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 415	883		4 299
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	35 750	12 622		48 373
TOTAL GENERAL	37 622	12 622		50 244

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 170				
Instal.générales agenc.aménag.divers	114				
Matériel de transport	9 455				
Matériel de bureau informatique mobilier	883				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	12 622				
TOTAL GENERAL	12 622				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	27 880	1 136	26 918		2 099
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	27 880	1 136	26 918		2 099
TOTAL GENERAL	27 880	1 136	26 918		2 099
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 136	26 918		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 420		3 420
Clients douteux ou litigieux	2 905	2 905	
Autres créances clients	386 831	386 831	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 184	1 184	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 880	1 880	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	35 690	35 690	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 786	1 786	
Charges constatées d'avance	8 005	8 005	
TOTAL	441 700	438 280	3 420
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2	2		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 555	4 282	8 273	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	189 659	189 659		
Personnel et comptes rattachés	2 817	2 817		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 587	39 587		
Impôts sur les bénéfices	64 303	64 303		
Taxe sur la valeur ajoutée	78 972	78 972		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 965	1 965		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	631	631		
Autres dettes	6 060	6 060		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	32 098	32 098		
TOTAL	428 650	420 377	8 273	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 911			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	356			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	631			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Nombre de titres		En fin
			Créés	Remboursés	
PARTS SOCIALES	1.000	500			500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 945
Autres créances	267
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	16 211

SM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 916
Dettes fiscales et sociales	1 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	137
Total	15 042

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 005
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 005
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	32 098
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	32 098

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				270 011	270 011
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				109 334	109 334
- dotations de l'exercice				52 099	52 099
Total				161 433	161 433
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				158 851	158 851
- exercice				43 892	43 892
Total				202 743	202 743
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				31 803	31 803
- entre 1 et 5 ans				44 614	44 614
- à plus de 5 ans					
Total				76 416	76 416
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 105	1 105
- entre 1 et 5 ans				573	573
- à plus de 5 ans					
Total				1 678	1 678

A.S.F

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : module n° 2
Zone d'Activités du Parc
76770 MALAUNAY**

RCS ROUEN 481 702 652

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2022**

Donnée en copie certifiée conforme à l'original
L'an deux mille vingt-deux,

Le 20 mai,

A 10 heures.

Les associés de la société A.S.F. société à responsabilité limitée au capital de 15 000.00 euros, divisé en 1 500 parts de 10.00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au module n° 2, Zone d'Activités du Parc 76770 MALAUNAY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane MAINEULT, détenteur de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts.
- SAS IDEES SOLUTIONS représentée par Monsieur Arnaud DELAUNAY, détentrice de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane MAINEULT, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

57

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
- Rémunération de la cogérance.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.
- Le rapport de gestion établi par la gérance.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 260 348,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	260 348,00 euros
A titre de dividendes aux associés	120 000,00 euros
Soit 80,00 euros par part	
Le solde	140 348,00 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 523 886,09 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- Suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire de 12,8%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable pour ceux qui ne souhaitent pas opter pour la Flat Tax.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 Décembre 2020	47 500 euros Soit 31,67 euros par titre	0	0
31 Décembre 2019	47 500 euros Soit 31,67 euros par titre	0	0
31 Décembre 2018	72 000 euros Soit 48,00 euros par titre	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la convention portant sur les locations immobilières conclue le 1^{er} novembre 2007 ne peut être soumise à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévue à l'article L.223-19 du Code de Commerce, produit néanmoins tous ses effets.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre de l'exercice écoulé, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales Ordinaires du 28 mai 2021 et du 16 décembre 2021, la rémunération nette globale des cogérants prise en charge par la Société, a été la suivante :

- pour Monsieur Stéphane MAINEULT à un montant net de 77 000,00 euros.
- pour Monsieur Arnaud DELAUNAY à un montant net de 77 000,00 euros.

En outre, l'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires, facultatives et CSG déductible à titre de complément de rémunération.

Monsieur Stéphane MAINEULT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 24 003,08 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 17 736,14 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 12 664,00 euros

STT

Monsieur Arnaud DELAUNAY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 23 905.58 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 15 885.12 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 12 601.00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2022, la rémunération fixe nette mensuelle de chacun des cogérants est maintenue à 6 000.00 euros et ce sur douze mois, indépendamment du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement, et ce jusqu'à décision contraire de la présente assemblée.

La société prendra également en charge les cotisations sociales obligatoires, facultatives, CSG déductible, y afférentes à titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants.

STI